



---

**AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**

**LOT 6 485 778 (BOULEVARD DE LA FAYETTE)**

---

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 4 mars 2024, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements.

**IMMEUBLE VISÉ :**

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est produite à l'égard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 6 485 778 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-64-3038 et ayant son frontage sur le boulevard De La Fayette.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 3-R-21.

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :**

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 748 ainsi que leurs amendements, la construction d'un immeuble de six (6) logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et ses amendements.

Cette nouvelle demande est déposée afin que la demande d'usage conditionnel soit à nouveau évaluée conformément aux modifications requises énumérées dans la résolution 2023-11-328 adoptée le 6 novembre 2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 4 mars 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 8 février 2024.

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière